

Le code APE pour auto-entrepreneur

Description

Le code APE correspond au numéro de référence de l'activité de l'[auto-entrepreneur](#). Il convient donc de comprendre à quoi cela correspond, pourquoi est-ce nécessaire et comment l'obtenir. Nous aborderons également le rôle de ce code APE en cas de pluralité d'activité au sein d'une [micro-entreprise multiservice](#).

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

A quoi sert le code APE pour un entrepreneur ?

Lorsqu'un particulier procède aux démarches de création d'activité via son CFE, ce dernier va l'inscrire sur le site de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Cette démarche permet de l'identifier en tant que [micro-entrepreneur](#), et de lui attribuer un code APE, permettant de l'associer à une activité précise.

Identification de l'activité de la micro-entreprise

En premier lieu, le [code APE](#) permet d'identifier le domaine d'activité de la micro-entreprise et remplace l'**ancien code NAF** (Nomenclature des Activités Françaises). Ce code est **composé de 5 caractères** (quatre chiffres et une lettre) et permet de reconnaître l'activité principale de l'auto-entreprise. A la différence du [numéro SIRET](#), le code APE n'est pas unique, il y en a un spécifique à chaque activité et 732 au total.

Attention : Malgré le changement de dénomination, il est courant de retrouver le terme "code NAF" lors de vos démarches.

Outil de statistique

Toutefois, ce code n'a pas d'usage légal et correspond plus à un **outil statistique** pour l'INSEE. En plus de permettre d'identifier votre activité principale, il permet à l'INSEE de **recenser les entreprises** et de les classer selon leur activité. Le code APE permet également de déterminer la **convention collective applicable** à votre activité.

Enfin, il rend possible le **démarchage d'entreprise** en fonction de leur domaine d'activité. Ainsi, les prestataires, clients ou fournisseurs peuvent facilement entrer en contact avec des entreprises portant le code APE qui les intéresse.

Comment obtenir et changer votre code APE ?

Qu'il s'agisse d'une création d'entreprise ou bien d'un changement d'activité, il convient de vous assurer que votre code APE est correct. Pour cela, il vous faudra entreprendre plusieurs démarches afin de signaler à l'INSEE et à votre CFE, l'existence ou le changement de votre activité.

Zoom : si vous souhaitez [créer votre micro-entreprise](#), sachez qu'il vous est possible de le faire directement en ligne via LegalPlace. Nous nous occupons en effet de l'ensemble des formalités, depuis la déclaration de début d'activité à l'envoi de votre dossier au CFE. Il vous suffit simplement de remplir un formulaire en ligne et de nous envoyer les justificatifs requis.

Votre activité n'a pas changé

Si vous faites une erreur au moment de votre inscription, ou que l'INSEE se rend coupable d'une erreur, il est possible de faire changer votre code APE. En effet, il est **obligatoire que votre code APE corresponde à votre activité principale**. Ainsi, vérifiez-bien, lors de la réception des documents après votre inscription comme auto-entrepreneur, que votre code APE correspond à votre secteur d'activité.

Si toutefois ce n'est pas le cas, deux situations sont à distinguer :

- **Vous êtes inscrit en tant qu'auto-entrepreneur depuis moins d'un mois** : il vous faut prendre contact, par téléphone, avec la direction régionale de l'INSEE dont dépend votre entreprise. Munissez-vous de votre numéro SIREN, obtenu à la fin de votre démarche d'inscription ;
- **Votre inscription a eu lieu il y a plus d'un mois** : il vous faudra réaliser cette demande par courrier. La aussi, le service à contacter est la direction régionale de l'INSEE dont dépend votre entreprise. Il vous faudra cependant joindre à ce courrier le formulaire de modification du code APE.

A noter : L'[auto-entrepreneur en services à la personne](#), devra se rendre sur le [site SIRENE](#) afin d'obtenir les formulaires spécifiques à cette activité.

Votre activité a changé

En cas de changement d'activité, la modification doit impérativement être signalée à l'ensemble des organismes compétents. En effet, votre code APE doit nécessairement correspondre à votre activité principale et être modifié en même temps que celle-ci. Vous devrez donc vous rendre sur [le site de l'URSSAF](#) et **effectuer les démarches indiquées**.

Vous avez deux codes APE

Si vous disposez d'une double [immatriculation auto-entrepreneur](#), que cela soit 2 numéros SIREN ou 2 numéros [SIRET](#), vous devez signaler cette anomalie. Ainsi, **adressez-vous à la direction régionale de l'INSEE** du ressort de votre auto-entreprise par courrier. Celle-ci se chargera de supprimer l'une des deux immatriculations.

Attention : Certaines activités nécessitent une double immatriculation. Par exemple, une activité artisanale telle que la création de bijoux dont le créateur souhaite également les vendre aura un pendant commercial. Dans ce cas, il faudra prévoir une double immatriculation auprès de la CMA et la CCI.

Un auto-entrepreneur peut-il avoir plusieurs activités ?

Afin de pouvoir exercer plusieurs activités au sein de sa micro-entreprise, l'auto-entrepreneur doit être en mesure de déterminer son activité principale. Cette dernière influe notamment sur :

- Le code APE applicable
- Les pourcentages de cotisation sociale et d'imposition incombant à l'auto-entrepreneur.

Déterminer son activité principale

Légalement, il est impossible pour une personne physique de déclarer plus d'une auto-entreprise. Cependant, il est tout à fait possible d'être auto-entrepreneur et de cumuler plusieurs activités.

Dans ce cas, il faudra identifier l'activité principale de l'auto-entrepreneur. Il s'agit communément de l'**activité générant le chiffre d'affaire le plus élevé**. Ce chiffre d'affaires doit toutefois respecter les plafonds auto-entrepreneur, au risque de se voir requalifier en [entreprise individuelle](#).

Ainsi, en 2021, le plafond annuel de chiffre d'affaires pour une activité principale :

- Commerciale est de **188 700€** ;
- De prestation de services s'élève à **77 700€**.

Par exemple, si votre activité principale est commerciale et [votre activité secondaire](#) est la prestation de services, alors le plafond sera le suivant : 188 700€ de plafond correspondant à l'activité de commerce, comprenant les 77 700€ de plafond correspondant aux activités de service.

A noter : même si vous déclarez plusieurs activités lors de la création de votre auto-entreprise, vous ne recevrez qu'un seul code APE.

Quelles démarches effectuer pour cumuler plusieurs activités ?

Si vous n'avez pas encore effectué les démarches pour [devenir auto-entrepreneur](#), alors il vous suffira d'indiquer votre activité principale et vos activités secondaires **lors de votre inscription sur le site du guichet unique auprès de l'INPI**.

Au contraire, si vous êtes déjà auto-entrepreneur et que vous souhaitez démarrer une nouvelle activité, il vous faudra **demandeur une modification, afin d'ajouter cette dernière, sur le site de l'URSSAF**. Il sera nécessaire de passer par quelques

formalités pour lancer cette nouvelle activité. Les changements effectués devront notamment être enregistrés auprès du Centre de formalité des Entreprises compétent.

A noter : votre code APE restera le même que celui obtenu lors de la création de votre auto-entreprise.

Quels sont les risques en cas de mauvais code APE (code NAF) ?

Un code APE erroné peut avoir de grave conséquences, et notamment entraîner des erreurs lors de l'affiliation de l'auto-entrepreneur à un régime social ou encore constituer un frein au développement de son activité.

Le risque d'erreur lors de l'affiliation à un régime social

Comme indiqué précédemment, **le code APE détermine votre caisse d'assurance sociale**. En effet, au moment de la création d'une auto-entreprise, l'URSSAF est chargé de transférer le dossier à la caisse concernée. Cette dernière diffère en fonction des activités déclarées par l'auto-entrepreneur, et il en est de même pour le montant des cotisations dues. Ainsi, un code APE erroné implique le **paiement de cotisations à la mauvaise caisse d'assurance**.

Un frein au développement de votre activité

Le code APE décrit votre activité principale, et à ce titre il doit être **présent sur de nombreux documents obligatoires** que vous serez amenés à fournir. Ainsi, une erreur pourrait entraîner des problèmes ou malentendus lors de demandes administratives, comme par exemple la [demande de subventions](#).

De plus, votre légitimité en tant qu'acteur économique fiable pourrait être remise en question. En effet, lors d'émissions de factures ou de justificatifs il est probable qu'on vous demande d'indiquer votre code APE. Si celui-ci ne correspond pas à l'activité exercée, le tiers destinataire des documents comportant le code APE erroné pourra utiliser ce prétexte pour **créer un conflit**.

Pour ces raisons, il est essentiel de **vérifier si le code APE fourni par l'INSEE** au moment de votre inscription comme auto-entrepreneur correspond à celui de votre activité.

FAQ

Qu'est-ce qu'un code APE ?

Le code APE correspond au numéro d'identification de l'activité exercée par le micro-entrepreneur. A la différence du numéro SIRET, il n'est pas unique, il en existe 732. Il se compose de 5 caractères (quatre chiffres et une lettre) et il constitue également un outil statistique pour l'INSEE.

Comment modifier son code APE ?

Il est obligatoire que votre code APE corresponde à votre activité principale. Ainsi, en cas d'erreur, il faut contacter la direction régionale de l'INSEE dont dépend votre entreprise. S'il s'agit d'un changement d'activité, alors, il vous faudra aller sur le site officiel de l'URSSAF et suivre les démarches indiquées. Munissez-vous de votre numéro SIREN, obtenu à la fin de votre démarche d'inscription.

Un auto-entrepreneur peut-il exercer plusieurs activités ?

Bien qu'il soit impossible pour une personne physique de disposer de plus d'une auto-entreprise, il est tout à fait possible d'être auto-entrepreneur et de cumuler plusieurs activités au sein de votre entreprise. Vous devrez alors déterminer quelle sera votre activité principale. Celle-ci correspond à l'activité qui générera le plus de chiffre d'affaires.